

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monit
belg



25154795

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

27 NOV. 2025

Pour le greffier, Greffe

N° d'entreprise : 0640 952 442

Nom

(en entier) : **BASE DE BARONVILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Lieutenant Tholomé, Br 23, 5570 Beauraing, Belgique**

Objet de l'acte : **DEMISSIONS, NOMINATIONS**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Janvier 2025 ce qui suit :

"Le Président prend acte de la démission de Monsieur Christophe Monnier de son poste d'administrateur en date du 1^{er} janvier 2025. Ceui-ci est remplacé par Monsieur Jean-Michel Girard.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité cette démission et cette nomination "

Déposé en même temps: le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2025

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2024 ce qui suit :

"Le Président prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Perrot de son poste d'administrateur en date du 14 mai 2024. Ceui-ci est remplacé par Monsieur Miguel Colaux.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité cette démission et cette nomination "

Déposé en même temps: le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2024.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 juillet 2025 ce qui suit :

"L'assemble générale a décidé de désigner la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 du CAC cette société désigne comme représentant permanent Christelle Gilles, réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat.

Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels en date du 31 décembre 2027.

Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 11.500 (plus TVA, débours divers, cotisation IRE et indemnité de frais forfaitaires pour les coûts de technologie et de conformité), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties."

Déposé en même temps: le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2025 - Annexes du Moniteur belge